

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Ahmed BENYACHI, Consultant Partenaire de la Société OGIP – QUALITE, 407 Rue Salvador Allende – 59120 LOOS, déclare sur l'honneur remplir les conditions telles qu'énoncées dans le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 et celles figurant dans le dossier d'habilitation.

Je m'engage à :

- Agir en en conformité avec le Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Agir en conformité avec les dispositions relatives à la Réglementation Générale sur la Protection des Données en me conformant aux règles définies avec l'organisme évalué dans ce cadre
- Respecter notre obligation de réserve et de secret à l'égard de toute information dont nous aurions connaissance dans le cadre de notre activité
- Réaliser notre prestation dans un esprit d'ouverture, d'indépendance, de franchise et de loyauté, dans l'intérêt des commanditaires, des usagers et de la société
- Respecter les règles de conduite applicables aux organismes et à leurs équipes intervenant à l'occasion de missions d'évaluation externe (copie ci jointe)

Je certifie pour les établissements de LA PILERIE

- Ne pas détenir au moment de l'évaluation ou n'avoir détenu au cours de l'année précédente, d'intérêt financier direct ou indirect dans l'organisme gestionnaire de l'Etablissement ou du Service concerné, conformément à l'article D312-199 du CASF
- Ne pas avoir conseillé ou assisté au cours des 3 dernières années pour la mise en œuvre de l'évaluation interne

Fait à LOOS, le 13 Septembre 2021

Ahmed BENYACHI